



**DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF EN ATTENTE DE L'APPROBATION**

**DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023**

En exercice : 15

Présents :

Date de la Convocation : 20 JUIN 2023

Votants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-trois, le 26 juin à 20 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire et sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :**

Mesdames *Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Audrey GIRARD, Mylène LIGNAN, Cécile MARIOTTE,*  
Messieurs, *Daniel BOUCHARD, Jean-Paul DEMARTHE, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Serge THIRARD.*

**Absents excusés :** *Denis Fénéon, Guillaume Coulon, Marie-Françoise PENCZ, Alexandra Bonot, Patrick Monin*

**Secrétaire de séance :** *Véronique DUFETRE*

**Etat civil :        **NAISSANCE****

Emile FAYARD le 18 juin

**DECES**

Armelle Soraya SAÏ le 12 juin

---

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Véronique DUFETRE* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 13 juin 2023 valident le Procès-Verbal de cette même séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

**1 - PLU**

Après avoir souhaité la bienvenue aux intervenants de DORGAT et ENVOL ENVIRONNEMENT, le maire resitue le contexte de cette réunion, qui peut être considérée comme le lancement concret de notre procédure de révision du PLU. Elle fait suite à la délibération du conseil municipal lors de sa séance du 1er février 2022 qui prévoyait la révision du PLU, en fixait les objectifs ainsi que les modalités de concertation.

Le maire rappelle les objectifs fixés lors de cette réunion (sachant que ceux-ci pourront évoluer en fonction des études à venir) :

- Le maintien, le développement et la diversification de l'agriculture ;
- Le développement d'une offre de logement et d'habitat diversifiée ;
- La définition des différentes zones par destination (habitat, artisanale) ;
- La préservation de l'identité rurale et patrimoniale d'Azé (sanctuarisation de sites) ;
- La préservation et la valorisation des ressources en eau ;

- La préservation et la valorisation de continuités écologiques ;
- La sécurisation des zones urbanisées (des phénomènes climatiques et des usages routiers) ;
- Le renforcement et le développement modérés des espaces touristiques de la commune avec déplacement en liaison douce entre eux et avec les communes voisines.

Il rappelle également qu'au-delà des contraintes réglementaires, cette procédure de PLU est une opportunité pour la commune de mener une véritable réflexion sur les principes qui fonderont son développement.

Les intervenants du cabinet DORGAT rappellent les grandes lignes du déroulement de la procédure, les délais prévisibles, les structures et services qui seront à consulter. Ils rappellent d'une part que de nombreuses réunions d'échanges devront se tenir (dont trois réunions publiques) et d'autre part que le respect des modalités de concertation sera très important. Ils présentent les premières données et analyses concernant la commune d'Azé et relatives à la démographie, l'emploi, les logements...

Les intervenants du cabinet ENVOL ENVIRONNEMENT présentent les premières cartes et données relatives à la thématique environnementale : zones naturelles, risques naturels, types d'occupation des sols, hydrographie...

Les échanges avec le conseil permettent de compléter ou modifier ces données sur plusieurs points. Les modalités d'échanges entre les deux bureaux d'études et la municipalité sont aussi abordées.

## **2 - Questions diverses**

Le maire fait état de la proposition des grottes d'Azé aux élus de participer à la première visite exploratoire « test » : un adjoint au moins sera présent.

Le Conseil Départemental nous a consultés pour la mise en place d'une déviation, passant par Azé, en lien avec des travaux routiers à CHARBONNIERES. La durée de cette déviation comprenant le premier jour de la Foire d'Azé, et également les deux jours de sa mise en place, il sera remonté au Conseil Départemental que la circulation sera difficile à Azé sur cette période.

## **3 - Tour de table**

Daniel BOUCHARD

Demande où en est l'enlèvement du dernier poteau route de Saint-Maurice suite aux travaux d'enfouissement. Réponse du maire : le maire a rencontré le riverain concerné pour lui indiquer que ce poteau sera enlevé, l'information sera retransmise au SYDESL.

Dany GRANDJEAN

Indique qu'une lumière reste allumée au niveau du hangar communal. Réponse du maire : ce point qui avait déjà fait l'objet d'une intervention sera signalé à notre électricien.

Audrey GIRARD

Signale la présence de nombreux ragondins en dessous de son lotissement . Réponse du maire : nous allons demander à la personne avec qui nous travaillons sur cette thématique d'intervenir.

Demande s'il est normal que des enfants des communes extérieures puissent être accueillis à l'école. Réponse du maire : oui, c'est une possibilité qui est prévue réglementairement, avec accord des maires concernés.

Aurore DUTARTRE

Revient sur le dernier conseil d'école, qui a été l'occasion de présenter le remplaçant de l'actuelle directrice.

La séance est levée à 22h30.

Prochaine séance au 11 juillet 2023 à 19 heures.

---